

LES FICHES PRATIQUES DE HAUTE-GARONNE NUMÉRIQUE

La création d'appuis aériens

Réseau public, fibre pour tous !

Aujourd'hui, plus que jamais, l'accès au Très Haut Débit est devenu indispensable aux habitants et aux entreprises.

Le syndicat mixte Haute- Garonne Numérique, le Conseil Départemental et vos intercommunalités se sont mobilisés, aux cotés de notre délégataire Fibre 31 pour déployer la fibre optique sur l'ensemble des communes du territoire d'intervention du syndicat*.

Où que vous résidiez, en zone urbaine, rurale ou de montagne, le service public départemental de la fibre apporte l'accessibilité au numérique partout et pour tous. Avec le numérique, nous voulons ancrer notre département dans l'avenir, améliorer la qualité de vie et favoriser notre attractivité. »

Si vous souhaitez plus de renseignements sur les éléments contenus dans cette fiche pratique, contactez-nous par mail à contact@hautegaronne-numerique.fr.

*Haute-Garonne Numérique intervient uniquement sur le territoire de 17 intercommunalités et 548 communes. Son action concerne plus de 500 000 habitants. Dans les communes adhérentes à Toulouse Métropole, dans les villes de Muret, Plaisance-du-Touch et Ramonville-Saint-Agne ce sont les opérateurs qui assurent directement le déploiement de la fibre optique.

1 Etude de charge

L'étude de charge vise à définir si la réutilisation des infrastructures existantes en aérien est possible. Il convient notamment de :

- S'assurer de leur état
- Vérifier leur résistance aux intempéries
- Calculer l'effort supplémentaire toléré, lié à la pose potentielle du câble optique

A défaut de pouvoir réutiliser des infrastructures mobilisables, la création d'appuis aériens est envisagée.

2 Création d'appuis aériens

Le recours à la création d'appuis aériens interviendra selon les cas suivants :

- Etude de charge révélant une impossibilité de réutiliser le poteau existant
- Infrastructures inexistantes (aériennes ou souterraines) ou non-mobilisables (câbles enterrés sans fourreaux, en pleine terre)

3 Informations techniques

- Espacement entre les poteaux : entre 30 m et 40 m
- Hauteur sommitale d'un poteau : entre 6 m et 8 m
- Flèche du câble : 6 m environ

Aucune contrainte quant à la manoeuvre d'engins agricoles.

A noter :

- Création d'appuis aériens : Poteaux en bois
- Remplacement d'appuis aériens : Poteaux en aluminium
- Dans un périmètre électrique à fils nus : Poteaux en composite

4 Comment nous aider ?

Comment nous aider ?

En validant sous quinzaine les demandes de permissions de voirie, les demandes d'arrêtés de police de la circulation et les demandes d'arrêtés permanents.

En nous informant des travaux en cours ou à venir pour saisir toute opportunité d'enfouissement. Et en sensibilisant les habitants à l'élagage, dans une démarche préalable d'incitation auprès des propriétaires et exploitants.

